Nations Unies S/2017/549



Conseil de sécurité

Distr. limitée
21 juin 2017
Français
Original : anglais

Douzième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci m'a prié de lui présenter tous les six mois, à compter du 1er janvier 2012, un rapport écrit sur le Fonds d'indemnisation des Nations Unies évaluant le respect continu des dispositions du paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003), selon lesquelles l'Iraq est tenu de verser 5 % du produit de ses ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel au Fonds. Ce douzième rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis la publication de mon onzième rapport (S/2016/1120) le 28 décembre 2016.

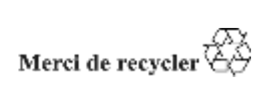
II. Évolution de la situation

2. À ce jour, la Commission d'indemnisation des Nations Unies a versé un montant total de 47,8 milliards de dollars, environ 4,6 milliards de dollars restant à régler au titre de la dernière demande d'indemnisation du Koweït.

3. Comme indiqué dans mon précédent rapport, compte tenu des conditions de sécurité exceptionnellement difficiles que connaît l'Iraq et des difficultés budgétaires hors normes y afférentes, qui ne s'étaient pas améliorées depuis l'adoption des décisions 272 (2014) et 273 (2015), le Conseil d'administration de la Commission a adopté la décision 274 (2016), par laquelle il a reporté au 1er janvier 2018 l'échéance à laquelle l'Iraq doit s'acquitter de l'obligation de versement que lui impose la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité. Aucun versement n'a par conséquent été effectué depuis octobre 2014 en règlement des montants réclamés au titre d'indemnités. Compte tenu de ces reports successifs, le Conseil examine les solutions qui pourraient être adoptées pour que le montant restant dû soit réglé dans les meilleurs délais.

4. À sa quatre-vingt-deuxième session, tenue le 24 avril 2017, le Conseil d'administration a poursuivi le débat sur les solutions envisageables, et s'est félicité que les délégations de l'Iraq et du Koweït aient confirmé qu'elles se réuniraient en mai 2017 pour chercher ensemble des solutions et qu'elles lui en rendraient compte. La première réunion a eu lieu à Genève du 15 au 17 mai, et la prochaine devait avoir lieu en juin ou juillet 2017. La question sera à nouveau examinée par le

17-10319 (F) 280617 280617





Conseil à sa quatre-vingt-troisième session, prévue à titre provisoire les 2 et 3 octobre 2017.

5. En conclusion, je me félicite de la tenue de ces rencontres bilatérales entre l'Iraq et le Koweït, et j'invite les délégations des deux pays à réfléchir ensemble au moyen de permettre à la Commission de mener à bien son mandat dans les délais prescrits. Leurs propositions seront examinées par le Conseil d'administration. Je tiens à exprimer de nouveau ma solidarité avec le Gouvernement et le peuple iraquiens.